

La Petite Gazette du Pays d'Issigeac

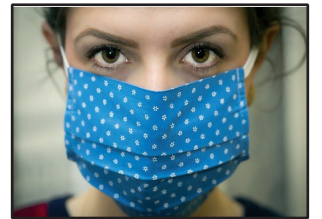
SPECIAL
COVID-19

MAI
2020

N°371



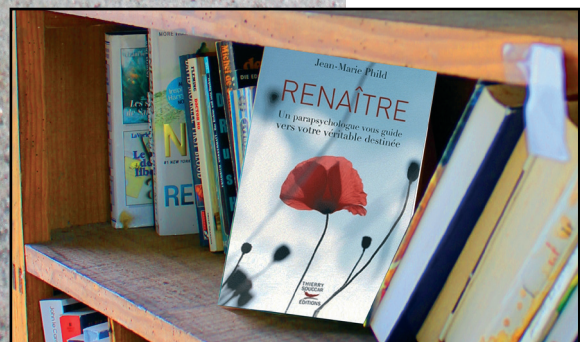
Page 7



Page 9



Boîte à livres, place du Foirail à Issigeac - p 8



Jean-Claude CASTAGNER
Maire d'Issigeac

Chers concitoyens,

Depuis plusieurs semaines, notre pays, et plus largement l'Europe et le monde traversent une crise sanitaire sans précédent. Chacun est invité à rester chez soi pour le bien et la santé de tous. Vous savez combien il est essentiel et vital de respecter cette règle mais aussi de limiter au maximum vos déplacements.

Dans ce contexte, et au vu de la durée du confinement, je vous invite plus que jamais à être vigilants mais aussi à être attentifs aux personnes les plus fragiles, isolées ou dans le besoin. N'hésitez pas à alerter les mairies pour signaler toute situation d'urgence nécessitant une intervention des services communaux ou spécialisés.

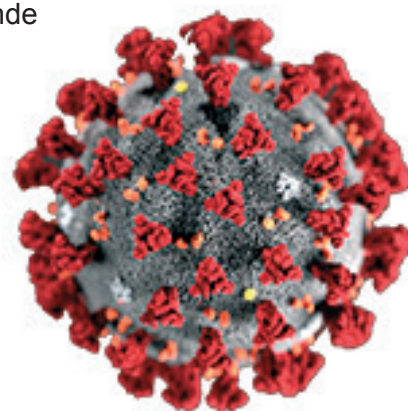
La solidarité, l'entraide, l'écoute ou la coopération sont plus que jamais nécessaires afin que nous puissions ensemble, en prenant toutes les précautions d'usage (gestes barrières...), sortir de cette situation. C'est au prix d'un effort collectif que nous parviendrons à vaincre ce virus meurtrier.

Malgré le confinement, il est possible et souhaitable d'entretenir nos trottoirs et nos massifs. Les bénévoles seront les bienvenus pour mener des actions ponctuelles dans les ruelles ou le tour de ville, près de chez eux, en respectant la distanciation sociale. Il est alors nécessaire de prévenir la mairie qui délivrera des autorisations écrites.

J'ai souhaité la parution de La Petite Gazette pour ce mois de mai afin que nos communes du Pays Issigeacois puissent communiquer sur les différentes mesures qu'elles ont prises dans le cadre de ce confinement.

Alors que nous sommes tous confinés, diffuser ce mensuel qui nous rassemble et nous unit ne peut que nous aider à tenir bon dans ce contexte si particulier. Nous allons y publier les informations qui nous semblent nécessaires. Elles évolueront dans le temps en fonction des nouvelles décisions gouvernementales ou autres.

Covid-19
Entraide
Commerces



Nous avons la chance d'avoir des commerces alimentaires ouverts dans certains de nos villages qui mettent tout en œuvre pour répondre à vos besoins. Soyez compréhensifs, prudents en respectant les consignes sanitaires mais faites l'effort de soutenir ces commerces de proximité et de ne pas oublier leur intérêt majeur après la crise.

Je reste à votre écoute et à votre disposition pour organiser dans la mesure du possible des actions en faveur de tous. Vos propositions et votre aide seront les bienvenues car il faut bien avoir conscience que la situation risque de durer plus longtemps que prévu.

Prenez soin de vous et de vos proches. Restez chez vous.

Jean Claude Castagner

SOMMAIRE

Edito 2
 Echos de nos communes 3-4-5-6
 Médiathèque..... 7
 Focus : Le marché d'Issigeac..... 7
 Focus : La boîte à livres 8
 Focus : Des masques pour tous..... 8-9
 CCPSP - Inscriptions scolaires..... 10
 CCPSP - Transports scolaires..... 11
 CCPSP - PLUI 12
 Commerces et producteurs locaux..... 13
 Infos pratiques 14
 Services..... 15

La Petite Gazette N°371 Mai 2020

Conception et mise en page : Guy Vantomme
 Aide à la conception : Bernadette Dumont
 Images : Images libres Pixabay / Guy Vantomme
 Relecture : Odile Vantomme / Jean-Claude Castagner
 Impression : Jean-Jacques Nouaille
 Contact : gazette@issigeac.info

©

Rappel Il est interdit de brûler des végétaux entre le 1 mars et le 30 septembre depuis 2017 sous peine d'amende (voir arrêté préfectoral sur le site de la préfecture).

Collecte des déchets ménagers

Malgré le confinement lié au covid 19, le SMD3 continue, pour l'instant, d'assurer la collecte des déchets ménagers conformément au calendrier en vigueur.

Cependant il peut y avoir des changements dans les horaires, c'est pourquoi nous demandons aux usagers de bien vouloir sortir leurs conteneurs la veille de la collecte et de ne les rentrer qu'après le passage du camion.

Association des Anciens Combattants (CATM)

Le président de l'Association des Anciens Combattants du canton d'ISSIGEAC porte à la connaissance de ses adhérents qu'en raison des mesures gouvernementales nous n'assisterons à aucune manifestation éventuelle aux monuments aux morts du canton ce 8 mai 2020.

Bruit / Effaroucheurs

Suivant l'arrêté préfectoral n°24-2016-06-02-005 et notamment son article 16 : « L'emploi des appareils sonores d'effarouchement des animaux ou de dispersion des nuages utilisés pour la protection des cultures doit être restreint aux quelques jours durant lesquels les cultures doivent être sauvegardées. Leur implantation ne peut se faire à moins de 250 mètres d'une habitation ou d'un local régulièrement occupé par un tiers. Le nombre de détonation par heure peut, en cas de besoin, être fixé de manière individuelle par le Maire. Leur fonctionnement est interdit du coucher du soleil au lever du jour »

BOISSE

La mairie est joignable pour toute demande par téléphone et par mail les lundi et jeudi après-midi ainsi que le mercredi matin.

Les élus sont disponibles pour aider les personnes isolées à faire les courses ou autre.

N'hésitez pas à nous contacter :
commune.de.boisse@orange.fr
tél : 05 53 58 73 08

Permanences : lundi et jeudi de 14 à 18 h et le mercredi : 9 à 12 h.

Prenez soin de vous.

BOUNIAGUES

Des documents sont consultables sur le confinement et les déplacements depuis le site de la commune : <http://www.bouniagues.com>.

La mairie est ouverte au public les mardi et jeudi de 8h30 à 12h30.

Inscriptions école : lundi et mercredi de 09h00 à 12h30.

- Services de la Communauté de communes : Pour tout renseignement sur les collectes ordures ménagères, centre de loisirs, garderie personnels soignants : 05.53.23.43.95

- Aide aux personnes les plus fragiles :

Pour des besoins de courses et/ou pharmacie : permanence mairie au 05.53.58.32.45 ou au 06.82.85.68.40.

- Masques : bien vouloir se faire connaître à la mairie à partir du 22 avril, au 05.53.58.32.45 ou par mail : mairie-bouniagues@wanadoo.fr.

- Liste des commerces ouverts et des producteurs locaux :

marché d'Issigeac

Superette, tabac, presse PROXI : 09.72.93.15.78

Boulangerie BOURSAUD : 05.53.58.36.51

- Autres services :

Le garage auto ROUSSEAU : 05.53.61.63.10

Le garage auto ALBERT : 05.53.57.87.79

Gamm vert village, coopérative agricole, jardinerie, bricolage : 05.53.58.36.73

- Informations sur la vie municipale : M i s e en place d'une communication instantanée avec les citoyens, sur les informations et alertes essentielles de la commune : « panneapocket »

Cette application est à installer sur votre smartphone ou tablette.

Sélectionner BOUNIAGUES dans " favoris".

COLOMBIER

En raison de la situation sanitaire actuelle et pour éviter le regroupement de plusieurs personnes en même temps, la mairie sera ouverte au public à partir du 11 mai 2020 sur rendez-vous uniquement.

Pour prendre rendez-vous, appelez la mairie au 05.53.58.32.42.

Merci de votre compréhension."

Contact : Mairie de Colombier "Labadie"

Tel : 05.53.58.32.42

mairie-colombier@wanadoo.fr

Pour la première fois depuis 26 ans, notre traditionnelle Brocante de Colombier ne pourra pas se tenir le 8 mai. Nous travaillons à son organisation éventuelle le dimanche 20 septembre 2020. Plus d'informations ultérieurement.

CONNE DE LABARDE

Les habitants de Conne de Labarde peuvent se procurer des masques en tissus au prix de 2€/unité en contactant madame Quitterie Sierra au 06 19 69 85 49

La commune pourra prendre en charge ce coût pour les familles dans le besoin qui en feront la demande auprès du maire au 06 88 73 33 75 ou par courrier adressé en mairie.

FAUX

Un emplacement

spécialement pour l'information sur le coronavirus a été mis en place sur la baie vitrée à l'entrée de la mairie de Faux. Y sont aussi affichées les informations concernant les services administratifs, l'approvisionnement en denrées alimentaires, les bureaux de poste, les mesures prises par les associations et organismes de la vie quotidienne, etc.



Sont également disponibles en libre-service des exemplaires :

- d'attestations de déplacement dérogatoires obligatoires pour tout déplacement hors de son domicile (version française et anglaise) ;
- des justificatifs de déplacement professionnel.

Les informations sont également relayées dans les commerces de la commune.

La Mairie est fermée au public mais le secrétariat reste joignable pour toute demande d'information par téléphone et par mail du lundi au vendredi, au 05.53.24.32.40 et à « faux24.mairie@wanadoo.fr »

En cas d'urgence, les numéros du Maire et de la 1ère adjointe sont disponibles sur l'espace d'informations de la mairie.

La bibliothèque reste fermée jusqu'à nouvel ordre également.

Pour toute demande d'inscription scolaire pour l'année 2020/2021, l'envoi du dossier par mail est possible. Les modalités de finalisation d'inscription sont à venir.

Concernant l'agence postale

L'agence étant fermée, vous devez vous tourner vers le bureau de poste d'Issigeac (du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h00) ou de Bergerac (de 9h00 à 12h30).

Les boîtes jaunes sont relevées les jours de passage du facteur.

Pour limiter les contacts, si vous avez internet et une imprimante, vous pouvez acheter et imprimer vos timbres directement depuis www.laposte.fr et déposer vos courriers directement en boîte jaune.

Le VIVAL propose la vente de timbres au détail (dépannage).

Aide aux personnes les plus fragiles

Depuis le début du confinement, les Élus (ancienne et nouvelle équipe) se sont mobilisés pour dresser un registre exhaustif de personnes isolées, n'ayant pas de famille sur la commune, ou n'ayant aucun proche leur permettant d'être aidées. Régulièrement, ces personnes sont contactées par les Élus pour connaître leur état et leurs besoins.

Des échanges avec l'AMAD et les infirmières du cabinet de Faux permettent de compléter cette démarche auprès des plus fragiles.

Si toutefois vous n'avez pas été contacté, et que vous êtes une personne « à risques » ou « fragile », que vous ne pouvez pas vous déplacer et que

vous n'avez personne pour vous aider (courses, pharmacie), n'hésitez pas à contacter la mairie.

Liste des commerces ouverts et des producteurs locaux

Le VIVAL (partie alimentaire) est ouvert du mardi au samedi. Il propose également de livrer à domicile si vous ne pouvez pas vous déplacer. Contactez-le au 05.24.10.69.71. Il est « Point Vert » Crédit Agricole, et propose la vente de timbres postaux au détail.

La boulangerie est également ouverte aux horaires habituels.

Une liste de producteurs locaux et de « drive » de producteurs est disponible sur l'emplacement d'affichage de la mairie.

Aides de l'Etat, Région et Département aux entreprises

Des courriers et mails ont été envoyés aux personnes concernées sur la commune (artisans, commerçants). Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à laisser un message à la mairie.

ISSIGEAC

Afin de respecter au maximum le dispositif mis en place, l'accueil physique du public en Mairie est fermé. Un accueil téléphonique et courriel est assuré. : 05.53.58.70.32; mail : mairie.issigeac@wanadoo.fr

La cérémonie du 8 mai aura lieu avec un nombre restreint de personnes sur décision préfectorale. Il vous sera possible de suivre cette commémoration en direct sur facebook dans le groupe "Tu viens d'Issigeac"

Commission environnement

Les bacs et aires alentours des composteurs collectifs ne sont pas des annexes de la déchetterie. Les composteurs sont mis en place, suivis par des bénévoles pour les déchets végétaux ménagers.

Une distribution de compost aura lieu le 23 mai à 10h au Passage des Sorcières.

MONMADALES

Appel aux couturières amateurs et bénévoles : merci de vous faire connaître auprès de la mairie pour la confection de masques (le matériel sera fourni par le département). URGENT.

Le secrétariat de la mairie est présent et joignable pour les urgences par téléphone (05.53.58.74.54), mail : mairie.monmadales@wanadoo.fr et sur rendez-vous à la mairie pour les urgences avec les gestes barrières obligatoires.



Des masques chirurgicaux sont en train dans un premier temps d'être distribués sur la commune. S'il vous en manque ou si vous ne les avez pas reçus, n'hésitez pas à nous contacter.

Des attestations de déplacements sont toujours disponibles.

Bon courage à tous et prenez soin de vous et des vôtres.

Le Maire, Michel RAYNA

MONMARVES

Le secrétariat et la mairie de Monmarves sont ouverts au public les lundis et jeudis après-midi de 14 h à 18 h uniquement sur rendez-vous et dans le respect des gestes barrières.

Une boîte à urgence est toujours installée à la porte du secrétariat. Des attestations de déplacement sont toujours disponibles. Des masques types chirurgicaux ont été distribués à la population.

Une commande de masques lavables a été passée et est en attente de confection et livraison.

Prenez-soin de vous.

Le Maire, Chrisian BARCHIESI

MONSAGUEL

Amelia notre secrétaire de mairie, est depuis le confinement en télétravail. Jean Luc, l'agent technique, est lui sur le terrain tous les mercredis matins.

Les élus maintiennent une permanence les mercredis et samedis matin de 10h/12h

Pour vos déplacements, des feuilles de dérogations sont en libre-service à la porte de la mairie.

Pour les chefs d'entreprise (commerce artisanat, agriculture) le plan d'urgence covid d'aides aux TPE est consultable sur le site de portes sud Périgord.

Pour ce qui concerne l'aide aux personnes les plus fragiles, les élus maintiennent un lien physique et téléphonique avec nos aînés et les personnes fragiles notamment.

Informations sur la vie municipale

Comme l'ensemble des communes, la nouvelle équipe municipale, élue dès le 1er tour, n'a pas pu tenir sa séance d'installation. Par conséquent la gestion est assurée par l'ancienne équipe. Le marché des travaux de voirie est lancé, tout comme le travail de l'épaveuse.

La nouvelle équipe municipale est très satisfaite du taux de participation au scrutin du 15 Mars 2020 et remercie les personnes qui lui ont apporté leur suffrage. Nous vous donnerons rendez vous ultérieurement pour la plantation de notre Mai.

Le 8 Mai le Maire déposera une gerbe au monument aux morts à 11h mais il n'y aura pas de cérémonie

publique et ce afin de respecter la distanciation sociale liée au covid. Cette année pour autant nous assurerons le pavoisement des édifices municipaux dès le Dimanche 26 Avril en souvenir des héros et victimes de la déportation.

À l'initiative du Conseil Départemental de la Dordogne nous allons recevoir, tissu aux normes afnor et élastique pour la confection de masques de protection. Nous avons déjà 4 couturières et nous lançons un appel aux bonnes volontés de la commune pour aider à la confection de 150 masques pour les habitants de Monsaguel, Merci de vous faire connaître afin de partager le travail. La crise frappe fort mais la solidarité partout se met en place, c'est collectivement que nous nous relèverons de cet épisode douloureux.

Tel Mairie :05.53.58.76.84 , notre répondeur est consulté régulièrement.

Aidons nos agriculteurs, nos commerçants et artisans locaux en orientant nos achats en circuit court gage de traçabilité et de qualité

Le Maire, Hervé Delage

PLAISANCE

Le secrétariat de la Mairie de Plaisance est fermé au public pendant toute la durée du confinement.

La Mairie reste joignable :

- Par téléphone au 05.53.58.79.55. N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur, ce dernier est consulté régulièrement.

- Par courriel aux adresses suivantes :

plaisance.mairie@wanadoo.fr

plaisance24.com@orange.fr

- En cas d'urgence uniquement :

Mme CHAPOTARD au 07.82.35.47.22

A. FRICOT au 06.88.57.56.19

Le site internet de la commune est mis à jour régulièrement avec les informations qui nous sont communiquées sur la crise sanitaire. N'hésitez pas le consulter quotidiennement (plaisance24.com)

Commémorations du 08 Mai

En raison du confinement, il n'y aura pas de cérémonies aux monuments aux morts de la commune. Des fleurs seront déposées par les élus aux trois monuments (Eyrenville – Falgueyrat – Mandacou) mais sans rassemblement public.

Nous ne déplorons aucun décès sur la commune depuis le début de cette pandémie.

Il faut continuer de respecter le confinement !

Et même après la levée de ce dernier, il faudra continuer à respecter les gestes barrières pour se protéger et protéger les plus fragiles.

RESTEZ CHEZ VOUS ET PRENEZ SOIN DE VOUS !

St AUBIN DE LANQUAIS

Service de la mairie :

La mairie de Saint-Aubin de Lanquais reste joignable au 05 53 24 33 70, n'hésitez pas à laisser un message, par courriel à l'adresse suivante :

mairie.saintaubindelanguais@wanadoo.fr.

En cas d'urgence vous pouvez contacter Mr LABONNE au 06 89 08 05 39.

Formulaires de déplacement : Des formulaires sont à votre disposition en libre-service à la porte de la mairie. N'hésitez pas à vous en servir.

Marché : Tous les vendredis de 9 h 00 à 12 h 30, en cette période difficile, venez retrouver sur la place de l'église Justine et Vincent. Ils vous proposeront des fruits, légumes, dépôt de pain, poulet rôti, plats cuisinés (entrées, plats, desserts), poulets prêts à cuire, oeufs, fromage.

Pour tout renseignement : 06 68 76 99 31. Service de livraison possible

Atelier bébés lecteurs : L'atelier bébés lecteurs a interrompu ces activités. Elles ne reprendront que courant du mois d'octobre 2020. Nous remercions toutes les personnes qui se sont investies pour le succès remporté cette année.

St CERNIN DE LABARDE

Dans le contexte actuel, afin de limiter et de ralentir la propagation du virus, nous vous demandons instamment de respecter les consignes de confinement. Elles sont importantes et nécessaires pour vous protéger, protéger vos proches et protéger les soignants... Mais rien n'empêche d'être inventif et solidaire à l'instar des habitants du hameau du Maine, la solidarité s'organise, un groupe « Messenger » a été créé par un habitant, son nom « LE MAINE EN QUARANTAINE ». Il permet aux habitants de communiquer et de limiter le nombre de personnes se déplaçant pour les besoins essentiels (courses alimentaires, pharmacie...)

Alors à vos boîtes à idées

Continuité des services publics

L'agence postale communale est fermée jusqu'à nouvel ordre

Le secrétariat de mairie est fermé au public mais reste joignable au 05.53.24.36.80 ou par mail : mairiesaintcernindelabarde@wanadoo.fr, aux jours d'ouverture (Mardi et vendredi) avec une amplitude horaire restreinte (9h00-17h00)

Des attestations dérogatoires sont mises à la disposition des habitants

Les n° de téléphones importants et les principales informations sont régulièrement affichés à la porte de la mairie

Les entreprises du territoire ont été informées via la mairie des mesures

d'urgences prises par le gouvernement, le conseil départemental et le conseil régional

Un tutoriel est à disposition pour les particuliers qui emploient une femme de ménage ou une aide ménagère hors CIAS

Un tutoriel « La poste » pour imprimer timbre et autre vignette pour envoyer lettre et colis est à disposition pour les habitants disposant d'un ordinateur et d'internet

Le conseil municipal qui est sorti des urnes (le 15 mars dernier) n'a pas été installé pour l'instant et ce jusqu'à nouvel ordre

Le Maire et les adjoints restent en place

Rappel des n° de téléphone : M. le Maire : 06.08.28.27.96 – Mme la 1ère Adjointe : 06.11.71.79.10

M. le 2ème Adjoint : 05.53.24.33.65. – M. le 3ème Adjoint : 06.88.09.95.62.

Les élus restent à la disposition des habitants pour toute urgence et pour les personnes qui rencontreraient des difficultés particulières

St LEON D'ISSIGEAC

En raison des mesures prises par le Gouvernement pour enrayer l'épidémie du Covid-19, la mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois vous pouvez contacter le secrétariat les jours et heures d'ouverture : Mardi et jeudi de 09h à 12h au 05.53.58.76.27 ou par mail : mairie.saintleon@wanadoo.fr

Ste RADEGONDE

Les habitants de la commune de Sainte Radegonde se portent tous bien, grâce à la vigilance de chacun et à l'attention quotidienne de notre maire qui s'assure autant que faire se peut de notre bien-être. A ce propos les services de la mairie sont maintenus à leurs heures et jours habituels.

Nous souhaitons tous que la vie reprenne comme avant, que les projets du nouveau mandat puissent être démarrés, que le comité des fêtes puisse reprendre ses activités et que tous nous soyons unis dans ce sens.



St Léon d'Issigeac

Horaires d'ouverture au public

A compter du 11 mai, la médiathèque re-ouvrira ses portes au public suivant des horaires et des modalités qui vous seront communiqués ultérieurement.

Merci dans prendre note.

Renouvellement de livres et CD

Une nouvelle sélection de livres et de CD pour petits et grands venant de la bibliothèque départementale de prêt (BDDP) est à votre disposition à la médiathèque d'Issigeac.

Pochettes surprises :

Vous voulez découvrir la médiathèque numérique de la bibliothèque départementale de prêt, N'hésitez plus !!! Pour participer, pas besoin d'être inscrits à la bibliothèque d'Issigeac.

Quatre pochettes surprises numériques ont été constituées (pour adultes et enfants) chacune d'elle contient trois ouvrages numériques.

Pour y avoir accès, il faut demander par mail à : bibliotheque.issigeac@orange.fr le numéro de la pochette désirée (1, 2, 3 ou 4) adultes ou enfant.

Vous recevrez en retour un document comprenant les liens afin accéder aux ouvrages. Laissez-vous guider !!!

Médiathèque et Covid19 :

Actuellement la médiathèque est fermée au public mais le personnel travaille dans les locaux.

Pour toute demande de renseignements mails ou appel téléphonique contactez-nous du mardi au vendredi de 14h/18h. A bientôt !!!

Michelle Plestan

Le marché d'Issigeac

a été de nouveau installé depuis le dimanche 19 avril pour le plus grand plaisir des Issigeacoises, et issigeacois et des producteurs locaux.



À la demande de Jean-Claude Castagner, maire d'Issigeac, auprès de la préfecture de Dordogne, le marché a pu de nouveau se réinstaller sur la place du château. Chaque dimanche, à l'aide de conseillers municipaux et d'agents municipaux, une organisation qui prend en compte les gestes barrières est mise en place en concertation avec les exposants.

Notre marché répond aux attentes de la population locale pour se procurer des produits alimentaires frais. Il limite ainsi les déplacements vers les centres commerciaux. Il permet de valoriser la vente par circuit court de produits de qualité et apporte ainsi un soutien à nos producteurs locaux qui en ont bien besoin en ces temps difficiles. L'entrée du marché est volontairement surveillée afin d'éviter une affluence trop importante devant les étals. Venez nombreux, oserions nous dire, mais surtout en faisant preuve de bon sens en respectant les distances entre individus et en appliquant les gestes barrières.



La boîte à livres

Place du Foirail

À coté de la poste d'Issigeac, une "bibliothèque" ouverte à tous permet d'emprunter des livres et des revues en langue française et anglaise. En ce moment de confinement et alors que les lieux de culture et espaces culturels sont fermés, cette boîte à livres est un lieu propice pour permettre à tout un chacun d'accéder à des moments de lecture. C'est un espace d'échange et de partage qui complète l'offre de lecture entre citoyens et qui transmet le plaisir du livre et de la lecture.



La lecture

est encore plus belle quand elle est partagée

Donner les livres plutôt que de les jeter donne un sens concret à la notion de « durabilité » (donner une seconde vie aux livres, bandes dessinées, magazines, ...).



Des masques pour tous ...

Comme chacun le sait, en lien avec les maires, l'Etat devra permettre à chaque Français de se procurer un masque grand public à partir du 11 mai. Le masque n'est pas synonyme de protection totale et n'immunise pas contre le virus et la nécessité de poursuivre les gestes barrières s'avère indispensable dans cette période de déconfinement partiel. A Issigeac, une équipe de couturiers et couturières bénévoles a donc pris en charge la confection de cet équipement. Les masques pourront être récupérés dès ce lundi 4 mai (téléphonez à la mairie). L'efficacité du masque artisanal, notamment en tissu, n'est pas démontrée dans la lutte contre le Covid-19 mais comme le disent les scientifiques, "c'est mieux que rien". Il limite les cas contacts et a un effet dissuasif. Impossible de mettre, même par réflexe, la main à la bouche, acte qui représente un risque majeur de transmission du virus. Autre précision, ils sont réutilisables : ces masques ont la capacité d'être lavables et donc d'être utilisables plusieurs fois. Les porter ne nous empêche pas de continuer à utiliser les autres gestes barrières : se tenir à plus d'un mètre les uns des autres, tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable, se laver les mains avec du savon ou du produit hydroalcoolique. Pour les personnes à risques, limiter les sorties à ce qui est nécessaire.

Pour rappel

- Un masque "grand-public" est destiné à une utilisation par des personnes saines ou asymptomatiques.

- Son port doit être limité à une demi-journée et sert de barrière de protection de la "zone bouche et nez" en empêchant les contacts avec la main et en filtrant les gouttelettes qui contiennent le virus.
- Le port du masque est un complément aux gestes barrières et aux mesures de distanciation sociale.
- La pose d'un masque de protection doit respecter certains principes pour en assurer l'efficacité, notamment de se laver les mains avant de le poser puis après l'avoir retiré.
- Evitez de porter un masque sans utilité, cela vous obligera à le laver trop souvent et donc à en réduire son efficacité.
- Ce type de masque en tissu doit être lavé à 60°.



La crise frappe fort mais la solidarité partout se met en place, c'est collectivement que nous nous relèverons de cet épisode douloureux.

Hervé Delage, maire de Monsaguel



Boisse

Nous lançons un appel aux bonnes volontés pour la fabrication de masques en tissus aux normes afnor, les tissus et élastiques seront fournis par le conseil départemental de la dordogne (Contact : 05.53.58.73.08).

Issigeac

6000 masques qui restaient de l'épidémie H1-N1 (chirurgicaux et FFP2) ont été remis courant mars à la sous-préfecture de Dordogne afin qu'ils puissent être distribués aux personnels soignants. Des masques "grand-public" seront disponibles pour les habitants dès le lundi 4 mai (Contact : 05.53.58.70.32)

Monmadalès

Appel aux couturières amateurs et bénévoles : merci de vous faire connaître auprès de la mairie pour la confection de masques (le matériel sera fourni par le département). URGENT (Contact : 05.53.58.74.54)

Monmarvès

Des masques types chirurgicaux ont été distribués à la population. Une commande de masques lavables a été passée et est en attente de confection et livraison.

Monsaguel

A l'initiative du Conseil Départemental de la Dordogne nous allons recevoir, tissu aux normes afnor et élastique pour la confection de masques de protection. Nous avons déjà 4 couturières et nous lançons un appel aux bonnes volontés de la commune pour aider à la confection de 150 masques pour les habitants de Monsaguel, Merci de vous faire connaître afin de partager le travail (Contact : 05.53.58.76.84)

Plaisance

Pour l'instant, nous n'avons pas de masques (qu'ils soient chirurgicaux, FFP2, ou alternatifs) à distribuer aux habitants. Toutefois, le Conseil Départemental de la Dordogne a décidé d'acheter du tissu, de l'élastique et du fil afin d'accompagner les communes qui souhaiteraient fabriquer des masques. Nous pouvons donc avoir les matières premières, il nous faut maintenant des bénévoles, couturières (ou couturiers !) professionnelles ou non ! Si vous pouvez nous aider à réaliser ces masques, merci de prendre contact avec la mairie par mail ou par téléphone ou appeler au 07 82 35 47 22.

St Cernin de Labarde

La commune lance un appel pour les personnes "couturières" afin de fabriquer des masques (Contact : 05.53.24.36.80.)

Ste Radegonde

Nous n'avons pas de couturière sur la commune pour réaliser des masques, si nous pouvions donc nous assurer la collaboration d'une d'entre elle, pour nous aider, elle serait bienvenue et rémunérée comme il se doit (Contact : 06.62.68.26.46.)

Il est strictement interdit de jeter les lingettes, gants, masques dans vos toilettes : ces déchets obstruent les canalisations du réseau d'assainissement collectif et ne sont en aucun cas traités par la station d'épuration. Ce sont des barrières potentiellement infectées par le covid-19, ils doivent être jetés dans vos poubelles noires.

! INFORMATION !

Le Conseil Départemental a fourni du matériel permettant la fabrication de masques. Ce matériel a été distribué aux maires volontaires jeudi 30 avril après-midi dans la salle multiactivités de la maison des services d'Issigeac



NON !

Informations générales

Tous les bureaux d'Eymet et Issigeac sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre, mais les services sont en continuité d'activité à distance.

Accueil téléphonique au 05-53-22-57-94 du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30.

Le site de la CCPSP : www.ccpssp24.fr est régulièrement mis à jour.

Toutes les demandes sont traitées également sur le mail générique cc.portesudperigord@orange.fr et éventuellement transférées aux services compétents.

Le service de portage de repas à domicile fonctionne, le prix est de 6.95 € livré. Prévoyez vos commandes 48 heures à l'avance en passant par le 05-53-22-57-94.

La collecte des ordures ménagères se poursuit comme à l'accoutumée.

Le technicien du SPANC est toujours joignable au 07-87-11-97-49 et assure les missions essentielles (vérification des travaux neufs avant remblaiement, examen préalable de conception d'un projet, contrôle d'installations existantes en cas de vente). Ces interventions sont réalisées dans le plus strict respect des mesures sanitaires. Les contrôles périodiques sont à ce jour ajournés.

Vous pouvez consulter l'ensemble des mesures de soutien aux entreprises sur le site de la région Nouvelle Aquitaine : <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/> et joindre éventuellement un numéro unique : 05 57 57 55 88

Pour toutes ces questions, l'agent de développement reste à votre disposition et joignable par mail : ccpsp.mariefossez@orange.fr

Plateforme « Relais Pays(ans) d'Eymet ». Un drive fermier de produits exclusivement locaux est en place à Eymet. Toutes les informations utiles sur le site de la municipalité d'Eymet.

inscriptions scolaires pour la commune d'Issigeac et de Faux

Peuvent être admis les enfants nés en 2017 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2020).

A titre dérogatoire, l'accueil des élèves âgés de moins de 3 ans, dans la limite des places disponibles, est subordonné à leur inscription préalable lors des périodes d'inscription.

Ces enfants doivent avoir au minimum 2 ans révolus le jour de la rentrée scolaire, et avoir 3 ans dans les 1ers mois de l'année civile suivante.

L'inscription s'effectue dans un premier temps auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement.

Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement). Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes :

- L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS, SAINT CERNIN DE LABARDE et scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire (du CP au CM2 inclus) s'effectue à l'école publique de Faux. L'inscription se fera donc à la mairie de Faux.

- Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à l'école publique d'Issigeac, et l'inscription se fera donc à la mairie d'Issigeac.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23, avenue de la Bastide - 24500 Eymet ou par courriel : cc.portesudperigord@orange.fr). Votre demande sera examinée par une commission d'inscription dans les plus brefs délais.

Sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, la directrice ou le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous.

Ecole de Faux : 05 53 24 32 17

Ecole d'Issigeac : 05 53 58 70 71

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées avant le 19 juin 2020.

Concernant le transport scolaire, dont la compétence a été transférée à la Région Nouvelle-Aquitaine à la date du 1er septembre 2017, un travail d'harmonisation des différentes pratiques des 12 départements de la région a abouti à la refonte des règles tarifaires. Vous pouvez en prendre connaissance dans l'article qui lui est spécialement consacré.

Entreprises du territoire - Mesures liées à la crise sanitaire

La CCPSP se mobilise pour vous accompagner et vous orienter concernant les aides financières mobilisables octroyées par la Région Nouvelle Aquitaine, la Banque des territoires et les intercommunalités au travers notamment du Fonds de Solidarité ainsi que le Prêt à taux Zéro."

Informations complémentaires : www.ccpssp24.fr

Vous pouvez également prendre rendez vous avec Monsieur Hervé DELAGE, vice-président à l'économie et à l'agriculture au Pôle des services publics d'Issigeac.

Contact mail : herve.delage44@orange.fr

Le conseiller départemental, Monsieur Henri DELAGE se tient également à votre disposition.

Contact : mail : h.delage2@dordogne.fr

Informations relatives au service de transport scolaire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a modifié l'organisation des transports collectifs en France, en organisant des transferts de compétences entre les différents niveaux de collectivités territoriales.

Dans ce cadre, et depuis le 1er septembre 2017, le transport scolaire fait partie des compétences transférées du département de la Dordogne vers la région Nouvelle-Aquitaine (sauf le transport scolaire d'élèves handicapés). Le Conseil régional a ainsi hérité de 12 organisations différentes, avec entre autres des règles tarifaires différentes. Il a par conséquent engagé un travail d'harmonisation pour une mise en application à la rentrée de septembre 2019.

Dans un souci de gestion de proximité, le rôle des Autorités Organisatrice de 2ème niveau (AO2 ; la Communauté de communes PSP est une AO2) a été conservé : inscriptions, définition des circuits et points d'arrêt, horaires, chaîne d'alerte intempéries, etc.

Les principales dispositions vous concernant sont décrites ci-dessous.

- L'élève doit être domicilié à plus de 3 kms de son école

- La sectorisation de l'enseignement doit être respectée (notion binaire d'ayant-droit ou de NON ayant-droit)

AYANT-DROIT :

- Tout enfant scolarisé, quel que soit son âge

- Habitant à plus de 3 kms de l'école

- Scolarisé dans son école de secteur

NON AYANT-DROIT :

Tout autre cas (en particulier les élèves scolarisés par dérogation dans une école autre que leur école de secteur)

Tarifification basée sur les tranches de Quotient Familial, selon le tableau suivant, pour les ayants-droits

	T1 0 à 450€	T2 451€ à 650€	T3 651 à 870	T4 871 à 1250	T5 Sup. à 1251
Tarifification Conseil régional	30€	50€	80€	115€	150€
Aide de la CCPSP	15€	30,50€	30,50€	30,50€	30,50€
A charge des familles	15€	19,50€	49,50€	84,50€	119,50

Tarifification unique pour les élèves utilisant le service de transport dans le cadre d'une organisation pédagogique en RPI : 30€, diminué d'une aide de 15€ de la CCPSP, et donc 15€ à charge des familles.

Tarifification unique pour les élèves NON ayant-droit : 195€, diminué d'une aide de 30,50€ de la CCPSP, et donc 164,50€ à charge des familles.

Pour les demandes d'inscriptions parvenues après le 20 juillet, 15€ supplémentaires à charge des familles.

La période d'inscription conseillée s'étend du 15 juin au 2 juillet 2020, dernier délai. Les démarches seront accomplies à la Maison des services, 7 chemin des écoliers à ISSIGEAC, aux horaires suivants :

Lundi -mardi et mercredi : de 8h15 à 13h30

Jeudi : de 8h15 à 13h30 et de 14h00 à 17h30

Le PLUi Portes Sud Périgord : un outil au service du territoire

Pour rappel, le PLUI constitue un document d'urbanisme à l'échelle de la Communauté de communes Portes Sud Périgord qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de territoire partagé, respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

Le PLUI lorsqu'il sera achevé, permettra d'harmoniser les documents d'urbanisme actuels des communes, **de préciser des règles de construction homogènes à l'échelle du territoire, et de mieux adapter ces règles au contexte local.**



Le document couvrira ainsi les 25 communes de la communauté de communes et constituera un nouveau document de planification commun, plus lisible et plus cohérent.

Établi sur une prospective d'une dizaine d'année, le PLUI devra être réalisé en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SCOT) qui regroupe également les territoires de l'Agglomération du Bergeracois, et de la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord ; et sera prochainement approuvé.

Les différentes étapes !

Le PLUI comporte plusieurs grandes étapes



Le diagnostic territorial

Cette première étape, engagée au cours de l'année 2019, a permis d'examiner les évolutions passées et celles à venir, d'identifier les enjeux du territoire et de préciser les besoins à prendre en compte. Le dossier présenté au cours de 4 réunions publiques, est disponible sur le site de la Communauté. Il pourra être complété et amendé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

La communauté de communes engage la réflexion sur les grandes orientations du projet. Ainsi, la protection de l'environnement, le développement économique et touristique, le soutien au monde agricole, le maintien des services et des activités dans nos territoires ruraux, les déplacements, la préservation du patrimoine architectural et paysager, l'habitat, la prévention des risques, sont autant de domaines qui seront abordés dans le cadre de la réflexion.

Le travail a démarré ; en fin d'année 2019 et à la veille des élections municipales, les élus ont souhaité s'en tenir aux grandes lignes du PADD, en laissant aux prochaines équipes municipales, dans le respect du choix des électeurs, la finalisation des choix et le vote du projet après les élections. Ainsi les étapes suivantes permettant l'élaboration du zonage et du règlement n'interviendront qu'en 2020.

Une concertation tout au long de la procédure

Chacun doit pouvoir s'informer et s'exprimer sur l'avenir du territoire. Pour ce faire, la Communauté de communes a prévu plusieurs espaces d'information et d'échanges à la disposition de tous les citoyens.

Un dossier et un registre de la concertation dans chaque mairie ainsi qu'aux sièges de la communauté de commune à Eymet et Issigeac. Chacun peut porter ses remarques, observations et demandes .

Le site internet de la communauté de communes (www.ccpssp24.fr). Les pièces du dossier y seront portées au fur et à mesure des travaux. Chacun pourra également faire part de ses observations.

Des réunions publiques d'information et d'échanges. Les 4 premières réunions publiques ont eu lieu au mois de novembre 2019 dans les 4 grands secteurs du territoire (dates et lieux de ces réunions communiqués par voie d'affichage, dans la presse et sur le site internet).

■ PRODUCTEURS et COMMERCES LOCAUX

M. Mme JACQUET (légumes bio) Ste Radegonde 06 72 74 58 31
M. MORRIS Plaisance (porc noir) 06 79 39 24 79
M. COUDERC Conne de Labarde (viandes bio) 05 53 24 31 65
M. DEBAUDRINGHEIN Thomas Boisse (miel) 06 27 81 13 54
M. Mme BARTHE Ferme de Leytherie (oie et canard) Monmarvès 05 53 58 70 33 / 06 75 63 43 02

La Région et l'AANA, avec leurs partenaires régionaux, ont lancé une plateforme solidaire de produits locaux. Produits du terroir, fruits et légumes de saison, viande, produits laitiers, fromages, produits frais, ...:
→ produits-locaux-nouvelle-aquitaine.fr.

EYMET

Plateforme « Relais Pays(ans) d'Eymet ». Un drive fermier de produits exclusivement locaux est en place à Eymet. Toutes les informations utiles sur le site de la municipalité d'Eymet.

ISSIGEAC

BIO ET TERROIR propose de recevoir vos commandes (LIVRAISON A DOMICILE GRATUITE) par téléphone du mardi au samedi 9h30-12h30 15h30-19h. Livraison dans la journée.

Au choix : fruits et légumes / crèmerie / épicerie / entretien / hygiène / cosmétiques / compléments alimentaires

(au 05.53.57.28.11 ou par email bioetterroir@gmail.com)

tél. / fax : 05.53.57.28.11

place de l'église 24560 ISSIGEAC

ouvert du mardi au samedi (9h-12h30 15h30-19h) et dimanche matin (9h-13h)

Boucherie Le Mindu

Ouvert du mardi au samedi de 7h30 à 13h et le dimanche de 7h30 à 12h45

50, Grand Rue 24560 Issigeac

tel./ 05.53.58.70.07 / 06 42 80 30 19

Boulangeries :

Gemmeron place Mestreillat

Bourdet Grand' rue

Mallet Grand' rue

Épicerie SPAR tour de ville

tel : 05.53.24.56.66. ouvert du mardi au samedi et dimanche matin

Tabac-presse Tour de ville horaires habituels (fermé le jeudi)

St LEON D'ISSIGEAC

Épicerie RENE de BRUXELLES

Pendant cette période compliquée, en tant que commerce alimentaire de proximité, le magasin reste ouvert aux horaires habituels (du mardi au dimanche).

René s'active à réassortir au mieux les quelques 500 produits référencés de sorte que le stock disponible reste assuré à 90%.

Tél: 05.53.57.71.36

Email: rene.debruxelles@gmail.com

Domaine de Zacharie vous propose :

*/ Colis de Veau BIO pour le 2 juin 2020. 5/6kg environ au prix de 16.90€ le kg

*/ Colis de Bœuf Bio pour le 10 juin 2020. 5/6kg environ au prix de 15.90€ le kg

ou pièces individuelles (côtes; entrecôtes;bavettes; steaks hachés;steaks; bourguignons; pot au feu...)

Livraison à votre domicile ou retrait à la ferme.

*/ Vente de vin AOC Bergerac Rosé-Blanc-Rouge, Bag in box ou Bouteilles

Tout les jours de 18 h à 19 h ou bien sur rendez-vous.

Françoise et Daniel Roussely

24560 Saint Léon d'Issigeac

Tél: 06.83.41.50.33

Daniel et Françoise ROUSSELY

05 53 58 77 94

06 83 41 50 33

www.domainedezacharie.fr

www.facebook.com/#!/DomaineDeZacharie

Vente à la ferme : SCEA des Grandes Vignes :

SIMON Daniel exploitant peut vous proposer du lait et des fraises :

Lait : vente à la ferme le mercredi et le jeudi de 16h à 17h30 (pensez à amener un contenant)

Fraises : Vente à la ferme le lundi et le vendredi de 15h à 17h à commander 2 jours à l'avance au 05.53.58.72.72 ou au 06.82.26.16.68 ou par mail : simon-gerard24@orange.fr ou daniel.cuma24@orange.fr

CONNÉ DE LABARDE

Vignoble des Verdots

24560 Conne-de-Labarde

05 53 58 34 31

verdots@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 18h30

Numéros utiles

AMAD (maintien à domicile), bureaux d'Issigeac: le vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous, route d'Eymet. 05 53 74 26 25, amad.sb@orange.fr

Commission Cantonale Agricole: Jean Barou, 06 25 40 16 40.

Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3): 05 53 58 55 55 ou www.smbgd.com.

École d'Issigeac: 05 53 58 70 71,

Garderie : 05.53.73.30.07

Cantine : 05 53 73 30 07 **École de Faux**: 05 53 24 32 17

Castidrôle: 05 53 36 93 11, castidrole@orange.fr

Gendarmerie :

Issigeac: lundi et mercredi, 14h-18h; 05 53 73 52 80 sauf jours fériés

Sigoulès: tous les jours sauf dimanche et jours fériés 8h-12h et 14h-19h; Un interlocuteur répondra aux appels et déclenchera, selon l'utilité, une patrouille.

Maison de retraite Yvan Roque: 05 53 74 64 00

MSA: 08 11 65 65 66 / **Pompiers**: 18

Office du tourisme (Issigeac): 05 53 58 79 62 / issigeac.tourisme@orange.fr

Presbytère d'Eymet, Abbé Fabre: 05 53 23 82 10. <https://eymet-paroisse.jimdo.com>.

SAUR (Bouniagues): 05 81 31 85 03

SPANC, technicien: Manuel Maigniez, 07 87 11 97 49 ou ccpsp24.spanc@orange.fr.

Transport

Transperigord: <http://www.transperigord.fr>.

Cars bleus, Eymet: 05 53 23 81 92

Taxis conventionnés transport de malades assis :

Taxi Raymond (Issigeac-Faux), 05 53 61 76 74, 06 74 84 39 39

Top taxi (Bouniagues): 06 07 02 09 75

Centre ambulancier Issigeac: 05 53 58 73 83

Pharmacies

Monderer , Villeréal	05 53 36 00 08
Castang , Castillonès	05 53 36 80 11
Sainjon , tour de ville, Issigeac	05 53 58 60 64
Vandepitte , Cancon	05 53 01 60 32

Santé

Les cabinets dentaires sont fermés au public, compte tenu du contexte lié à l'épidémie de Covid-19.

En cas d'urgence, les patients doivent appeler leur chirurgien-dentiste traitant. S'il n'est pas joignable, il est demandé de composer le 09 705 00 205 qui permet d'obtenir le numéro de la régulation mis en place dans son département. L'appel vers le 15 est suspendu pour les urgences dentaires.

Les professionnels de santé libéraux se sont organisés afin d'assurer la continuité des soins pour des motifs autres que la suspicion de coronavirus, dans le respect des mesures d'hygiène et des gestes barrières permettant d'éviter le risque de contamination.

N'interrompez pas votre traitement et votre suivi médical, n'hésitez pas à prendre contact avec vos professionnels de santé habituels

Pour toute information sur l'accès aux soins durant le confinement vous pouvez consulter le site de l'Agence Régionale de Santé : nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Centre médico-dentaire Issigeac: 05 53 58 71 33

Dr Benoist, Dr Lagorce et Dr Ortali

Dr Fauconnot, Bouniagues, 05 53 58 36 23

Infirmières et infirmiers :

– Bouniagues :

Béatrice LAFOSSE et Lynda BLOT : 06.71.24.00.88; Thierry MA TRI, Lydie MOUTOU : 05.53.88.85.83

– Issigeac :

Christine Agbodjan et Carole Bichon, place du 8 mai 1945 (mairie), 06 84 36 12 83 ou 05 53 74 85 58

Permanence fermée actuellement

Karine Lesur et Gwénaëlle Arnal, 34 Rue du Cardinal, 06 08 05 29 92 ou 06.74.20.16.18 soins à domicile ou au cabinet sur RDV.

– Faux :

Françoise Charrier, Sandra Guin, Christine Martin-Werbeke, Delphine Polet, 06 88 20 28 57

– Saint-Aubin :

Sandrine Bodin et Marion Raynaud, 06 58 25 69 63.

Médecin de garde : appeler le 15

■ INFOS PRATIQUES

Kinésithérapeutes :

– Issigeac :

Mme Sabine Glorieux et Christophe Le Morvan,
05 53 24 12 37

– Bouniagues :

Mme Borini Marcela, 05 47 77 98 88.

Sophrologue :

– Issigeac :

Mme Cécile Coolen, 06 79 38 68 58

Consultation individuelle sur rdv. à mon cabinet
ou à domicile. Tous publics. Groupe de sophro-
relaxation (Monsaguel) tous les mardis 18h.

Dominique Capillon, 06 87 95 64 18 / 05.53.74
98.50.

– Bouniagues :

Mme Fabienne Marcot consulte sur rendez-vous

au 06 24 37 90 65 à domicile ou en cabinet à
Bouniagues.

Centre de luxo-puncture :

M. Adelaïde, Bouniagues, 05 53 23 35 72,
06 76 82 89 76

Ostéopathes :

M. Poirier et Mme Garcin (Bouniagues, Faux),
05 53 63 90 50

M. Chapuis (Issigeac), 06 72 65 41 21

Mme Chateauraynaud (Issigeac), 06 62 95 65 26

Pédicure podologue :

Mme Camille Rouby et M. Nabil El Wahidi
(Issigeac), consultations sur RDV uniquement à
domicile, 06 61 69 36 06.

Psychopraticienne :

Patricia Tourrès (Boisse), 06 88 55 78 93

■ SERVICES

Mairies locales

Bardou : 05 53 61 26 61 mairie.bardou@wanadoo.fr

Boisse : 05 53 58 73 08 commune.de.boisse@orange.fr

Bouniagues : 05 53 58 32 45 mairie-bouniagues@wanadoo.fr

Colombier : 05 53 58 32 42 mairie-colombier@wanadoo.fr

Conne de Labarde : 05 53 58 32 37 mairiecampa@wanadoo.fr

Faurilles : 05 53 58 79 00 mairie.faurilles@wanadoo.fr

Faux : 05 53 24 32 40 faux24.mairie@wanadoo.fr

Issigeac : 05 53 58 70 32 mairie.issigeac@wanadoo.fr

Monmadalès : 05 53 58 74 54 mairie.monmadales@wanadoo.fr

Monmarvès : 05 53 58 71 78 mairie.monmarves@orange.fr

Monsaguel : 05 53 58 76 84 monsaguel.mairie@wanadoo.fr

Montaut : 05 53 58 76 82 mairie.montaut24@orange.fr

Plaisance : 05 53 58 79 55 plaisance.mairie@wanadoo.fr

St Aubin de Lanquais : 05 53 24 33 70

mairie.saintaubindelanquais@wanadoo.fr

St Cernin de Labarde : 05 53 24 36 80

mairie.saintcernindelabarde@wanadoo.fr

St Léon d'Issigeac : 05 53 58 76 27

mairie.saintleon@wanadoo.fr

St Perdox : 05 53 58 27 48 mairie-saintperdox@wanadoo.fr

Ste Radegonde Roquépine : 05 53 24 04 89

mairie.steradegonde@wanadoo.fr

Faux, 05 53 57 72 69 :

Agence actuellement fermée

St Cernin de Labarde, 05 53 27 38 13 :

Agence actuellement fermée

St Aubin de Lanquais, 05 53 22 84 98 :

Agence actuellement fermée

Déchetterie du pays d'Issigeac

Depuis le 23 avril les usagers peuvent de
nouveau accéder aux déchetteries de Dordogne

lundi - mercredi - vendredi	13h30 - 17h
samedi	9h - 12h 13h30 - 17h

Tél. 05 53 73 34 46. Issigeac, route de St Léon.

Conciliateur de justice

La permanence prévue en Mai est annulée. La
prochaine doit avoir lieu le 04 juin

La Petite gazette

Retrouvez la gazette au format PDF sur les sites
www.issigeac.info et www.plaisance24.com.

Vous pouvez recevoir un courriel vous prévenant
de la disponibilité de la gazette sur simple demande
auprès de la mairie d'Issigeac : gazette@issigeac.info.

Les articles doivent être regroupés par commune
et transmis à l'adresse **gazette@issigeac.info**
avant le 20 mai pour le prochain numéro (diffusion
prévue début juin 2020). Les articles qui ne sont pas
envoyés avec le consentement des mairies ne seront
pas publiés. Merci de votre compréhension.

Bureau de Poste

Durant la période de confinement les horaires d'ouverture et la
levée du courrier peuvent varier au fil des semaines.

Les horaires sont affichés sur la porte d'entrée de la poste.

Issigeac, 05 53 58 70 49 (guichet)

Horaires en temps normal :

du lundi au vendredi, 9h-12h, 13h30-16h et samedi, 9h-12h.

Levée du courrier : semaine 14h15, Samedi 11h50. Service
distribution : 05 53 22 70 29.

Agences postales

Bouniagues, 05 53 58 32 00 :

Ouverte le lundi de 10h à 12h et du mardi au vendredi de 8h30
à 12h. Fermée le samedi.



COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

**RESTEZ CHEZ VOUS
ET PRENEZ SOIN DE VOUS**